FFSA COUPE DE FRANCE SLALOMS

Permis d'organisation
Visa FFSA - N°269 en date du 24 Mars 2026
Visa **LIGUE** - N°20 en date du 24 Mars 2026

Ligue du Sport Automobile
Nouvelle Aquitaine Sud
2 avenue de l'Université
33400 Talence
06-37-22-29-80
sport.auto.sud@wanadoo.fr

ASA GASCOGNE AGENAIS

LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE
NOUVELLE AQUITAINE SUD

dimanche 26 juillet 2026

11 éme SLALOM AUTOMOBILE LE KARTING LAYRAC

FFSA
Fédération Française du Sport Automobile

Racing Team Agenais
FFSA

Épreuve N° 73502 organisée par l'ASA GASCOGNE AGENAIS N°1006 Enregistrée par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud, le 24/03/2026 sous le N°**20** et par la FFSA le 24/03/2026, sous le permis d'organiser N° **269**

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOM

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Slaloms.

Slalom	
Nom :	SLALOM AUOMOBILE LF KARTING LAYRAC
Date :	26 JUILLET 2026
Éligibilité : **Coupe de France Slaloms**	Championnat Nouvelle Aquitaine Sud Challenge ASA Gascogne Agenais Challenge Commissaires
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Organisateur technique	
Nom :	FIERRO Laurent
Adresse :	6 Rue Perpignan – 47000 AGEN
Téléphone :	06.22.16.07.83
Mail :	los.lobos2@orange.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : Mme FOURCADE Annie ***Licence 15323***

Commissaires Sportifs : M. COMBES Robert Licence n°11108
Mme NOBLE Monique Licence n°120099

Directeur de Course : Mme POIRATON Marie-Françoise Licence n°11252

Adjoint à la DC : Mr FOURCADE Jean-François Licence n°8460

Commissaire Technique Responsable : M. FOURCADE Alexandre Licence n°28760

Commissaire Technique : M. GRANDE Xavier Licence n°250994
M. SANGOIGNET Jean Jacques Licence n°288229

Chargés des relations avec les concurrents : M. PERRIER Jean-Pierre Licence n° 21244
Mme DERIAUD Hélène Licence n°15713

Chronométreurs : CHRONOLIVE
M. Bergeron Sylvain Licence n°50286

Chronométreur adjoint : M. GRENEREAU Jean-Pierre Licence n°15324

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **Mardi 21 Juillet 2026 à Minuit**
Publication de la liste des engagés le Jeudi 23 Juillet 2026
Vérifications administratives le **Samedi 25 Juillet 2026** de **14 h 30** à **19 heures et le Dimanche 26 Juillet 2026 de 7h30 à 8h30**
Lieu **Circuit de karting LAYRAC lieu dit Ramonde 47390 LAYRAC**
Vérifications techniques le **Samedi 25 Juillet 2026** de **14h45** à **19h15**
Lieu **Circuit de Karting LAYRAC lieu dit Ramonde 47390 LAYRAC**
1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif **le Samedi 25 Juillet 2026 à 18 heures15**
Lieu : **Tour de Contrôle Enceinte du Circuit**
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés à **10** heures
Essais non chronométrés le **Dimanche 26 Juillet 2026** de **8 h 15** à **9 heures 45**
Essais chronométrés le **Dimanche 26 JUILLET 2026** de **10** à **11 HEURES 45**
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à **12** heures

Course :

- 1ère manche le **Dimanche 26 Juillet 2026** de **13h30** à **14h45**
- 2ème manche le **Dimanche 26 Juillet 2026** de **15 h à 16h15**
- 3ème manche le **Dimanche 26 Juillet 2026** de **16 h 30** à **17h30**

  Plus une 4ème Manche si le temps et les conditions le permettent

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.
Affichage des résultats provisoires le **Dimanche 26 Juillet 2026** à **18 h 15 après l'arrivée du dernier concurrent**
Lieu : **Parc Pilotes**
Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :
Lieu : Enceinte du Circuit pour tous les concurrents classés (Véhicules acceptés sur les remorques)
Podium (facultatif) le **Dimanche 26 Juillet 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent**
Remise des prix le 26 Juillet à 18 heures 30, lieu Enceinte du Circuit

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.
Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : Elec Auto CROSSIS Michel
Adresse : 61 Rue de Lacarrerotes 47550 BOE .
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à **8 h 45**

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : néant

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

RACING TEAM AGENAIS : FIERRO Anne-Marie 172 Ter Avenue Michelet 47000 AGEN

Tél : 06.72.99.57.73 et 06.22.16.07.83 Mail : fierro.michel@neuf.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard **le 22 Juillet 2026 à Minuit**

Les frais de participation sont fixés **à 220 €,** réduits à **110 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les concurrents s'engageant avant le **18 Juillet 2026** avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront **d'une réduction de 10 € soit 100 Euros.**

95 Euros pour les membres de l'ASA GASCOGNE AGENAIS

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à **40** les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **100** dont **20** peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Classic. **Pour toute demande de Titre de Participation le demandeur devra obligatoirement présenter un certificat médical de 2026 et la photo recto verso de son permis. Ils devront être remplis sur le site de la FFSA au plus tard le Jeudi 23 Juillet au matin. Prix 48 Euros**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) par additif
- Publicité optionnelle par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom de **LF KARTING LAYRAC**

a le parcours suivant (voir plan) Joint

Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.

La course se déroulera en 3 manches + 1 si le temps et les conditions le permettent

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : **Voir Plan**

Arrivée : **Voir Plan**

Longueur du parcours (de 800 à 2000 mètres) **1900 mètres.**

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à l'Enceinte du Circuit

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de **9 heures, le Samedi 26 JUILLET 2026 vous pourrez contacter Jérôme FORNY 06.22.31.34.61**

Les remorques devront être garées **à L'Enceinte du Circuit**

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ : **Enceinte du Circuit et sur le site CHRONOLIVE.**
- pendant les vérifications au parc des vérifications : **Enceinte du Circuit et sur le site CHRONOLIVE.**
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : **Enceinte du Circuit et sur le site CHRONOLIVE.**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage et sur le site CHRONOLIVE leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu Circuit de LAYRAC le Samedi 25 Juillet de 14 h à 20 heures et le Dimanche 26 Juillet de 7 h0 à 20 h

Téléphone permanence **n° 06.22.16.07.83 ou 06.72.99.57.73**

Centre de secours le plus proche : Caserne des Pompiers de LAYRAC

Lieu LAYRAC. Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

*Conforme au règlement Standard des **Slaloms***

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entre dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Quille renversée ou déplacée de son emplacement : ***2 Secondes***
Quille de Stop renversée ou déplacée ou dépassée : ***10 Secondes***
Chicane manquée ou erreur de tracé : ***manche non prise en comte***
Ordre de passage non respecté dans la manche : ***5 Secondes***
Non présence de la voiture en parc fermé : ***Disqualification par le collège***

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des 3 ou 4 des manches.

Les classements provisoires seront affichés à **18 h 15, lieu Enceinte du Circuit et sur le site CHRONOLIVE** et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général Série A (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général Série B (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES

Modalités : **Michel FIERRO (Ancien Président et Organisateur) au Vainqueur de l'épreuve 2026**

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :
Classements prix : 1 lot récompensera chaque participant

10.3P. COUPES

Il sera attribué 1 coupe de la façon suivante : 1er, 2ème et 3ème Scratch
Classements : 1 coupe, au 1er de chaque classe

1 coupe à la 1ère Féminine

NB : Préciser si les prix ne sont pas cumulables
Préciser l'attribution des prix destinés au groupe Loisir. IDEM

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.